

CCAS BUDGET PRIMITIF 2025

Missions du CCAS et éléments de contexte

Le CCAS de Pau exerce les compétences de la commune en matière d'aide et d'action sociale :

- Domaine des solidarités : personnes isolées de plus de 25 ans en élection de domicile ou résidant à Pau quelles que soient leurs ressources (à l'exception des bénéficiaires de l'Allocation d'Adulte Handicapé), personnes en situation d'errance (sans critère d'âge ou de ressources) et dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental, accompagnement social de 500 bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active). Le CCAS porte également plusieurs dispositifs dans le champ de la grande exclusion (douches municipales, resto du soir, équipe mobile sociale, permanence sociale)
- Domaine de l'autonomie : retraités et personnes âgées (accompagnement sur le lieu de vie - budgets annexes Service d'Aide à Domicile, Service de Soins Infirmiers à Domicile, ESA et portage de repas), établissements seniors (budgets annexes EHPAD Nouste Soureilh et Résidences autonomie Beth Ceü et Margalide), animations seniors.

Eléments de contexte - Prospective CCAS

Hypothèses retenues (mesures nouvelles) :

Fonctionnement

Recettes

- Subvention Ville de PAU + 3 % en 2024 (par rapport à 2023) et 1,5 % en 2025 et 2026
- La baisse de recettes entre 2024 et 2025 est notamment liée au fait qu'en 2024 nous avons perçu un legs de 76 K€ ainsi que la part CCAS des crédits européens FEDER pour le centre de vaccination 94 K€.

Dépenses

- Charges à caractère général (chap. 011) : 2025 : prise en compte de l'augmentation d'activité (portage et jardinière), augmentation due à plusieurs facteurs : nouveau marché relatif à la location de camions pour le service portage de repas, crédits DRH pour les formations payantes, révision du contrat assurance des risques statutaires. Augmentation du chapitre de + 1 % en 2026
- Dépenses de personnel (chap. 012) : 2025 => prise en compte du poste d'animateur sur toute l'année 2025 (contre 4 mois en 2024), participation de la collectivité à la mutuelle santé, revalorisation IFSE, GVT. Pour 2026 => + 1,8%
- Secours et subventions (chap. 65) : pour les secours maintien des enveloppes telles que prévues au budget 2024 sauf pour la tarification sociale au transports (670 K€ à la suite de la mise en place des nouveaux tarifs / 750 K€ au BP 2024). Subventions : transfert de 30 K€ de la Ville sur le CCAS pour la subv. à PEPS (compensation par le biais de la subvention Ville). Ajustement des autres enveloppes de subventions
- Subventions aux budgets annexes : point de vigilance => une subvention de 300 K€ a été prévue pour le budget annexe du SAD. Pas de subvention prévue à ce stade pour les autres budgets annexes (EHPAD, Résidences autonomie et SSIAD) dont les trajectoires budgétaires se dégradent fortement. Si l'on intégrait une subvention d'équilibre pour l'ensemble des budgets annexes (760 K€ EHPAD, 315 K€ Résidences autonomie et 173 K€ SAD) cela entraînerait une détérioration très rapide et importante de l'excédent global.

Investissement

Dépenses

- 2024 : Changement des menuiseries du siège du CCAS 410 K€
- 2025 : 518 K€ pour les travaux de l'espace Lydie LABORDE (100 000 € en 2026) et pour les travaux de chauffage du siège du CCAS. Il faudra également prévoir les travaux d'éclairage et d'installation de stores à la suite des travaux de menuiseries (non intégrés à ce jour – non chiffrés).
- 2026 : Des travaux de sécurisation et d'aménagement sont envisagés au siège du CCAS (estimation en cours) après les travaux qui auront lieu à l'espace Lydie LABORDE en 2025.

Recettes

- 2025 : 100 K€ de subvention de la Ville (100 000 € en 2026) ainsi qu'un emprunt de 200 K€

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	6 496 092	6 513 537	6 303 793	5 143 992	6 548 761	6 336 542	6 448 822	6 679 780	7 265 603	7 209 668	7 304 063
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financier)	6 121 016	5 890 157	6 074 183	4 987 762	6 606 799	5 829 185	5 819 328	6 328 062	6 619 974	7 006 626	7 084 442

Epargne de gestion	375 076	623 379	229 609	156 230	-58 038	507 357	629 493	351 717	645 629	203 042	219 621
Frais financier	8 882	5 749	4 820	3 863	2 878	1 864	1 067	0	0	12 000	12 000
Épargne brute	366 194	617 630	224 790	152 367	-60 915	505 493	628 427	351 717	645 629	191 042	207 621
Amortissement dette	131 983	31 631	32 555	33 505	34 484	35 491	40 387	0	0	20 000	22 000
Epargne nette	234 210	585 999	192 235	118 862	-95 399	470 002	588 040	351 717	645 629	171 042	185 621
Dépenses d'investissement hors dette	416 019	287 232	404 333	38 027	147 768	178 671	92 243	106 667	508 000	518 000	400 000
Recettes d'investissement hors dette (dont cessions)	27 005	42 393	19 884	31 110	9 821	14 395	50 104	15 301	62 900	183 332	184 973
Besoin de financement	154 803	-341 159	192 214	-111 944	233 346	-305 726	-545 901	-260 351	-200 529	163 626	29 406
Emprunts réalisés ou projetés	0	0	0	0	0	0	0			200 000	
Variation de l'excédent	-154 803	341 159	-192 214	111 944	-233 346	305 726	545 901	260 351	200 529	36 374	-29 406
Résultat antérieur	971 664	895 854	1 237 014	1 044 800	1 107 405	874 060	1 179 786	1 725 687	1 986 038	2 186 567	2 222 942
Excédent global (FDR)	816 861	1 237 014	1 044 800	1 107 405	874 060	1 179 786	1 725 687	1 986 038	2 186 567	2 222 942	2 193 535
Encours 31/12	204 193	172 562	140 007	106 501	72 018	36 527				180 000	158 000
Pour mémoire ratio de désendettement	0,56	0,28	0,62	0,70	Incalculable du fait de l'épargne brute négative	0,07	0,00	0,00	0,00	0,94	0,76

+ CSH = 78 993,55 €

+ portage = - 49 338,75

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES

Présentation du budget des dépenses de fonctionnement par chapitres

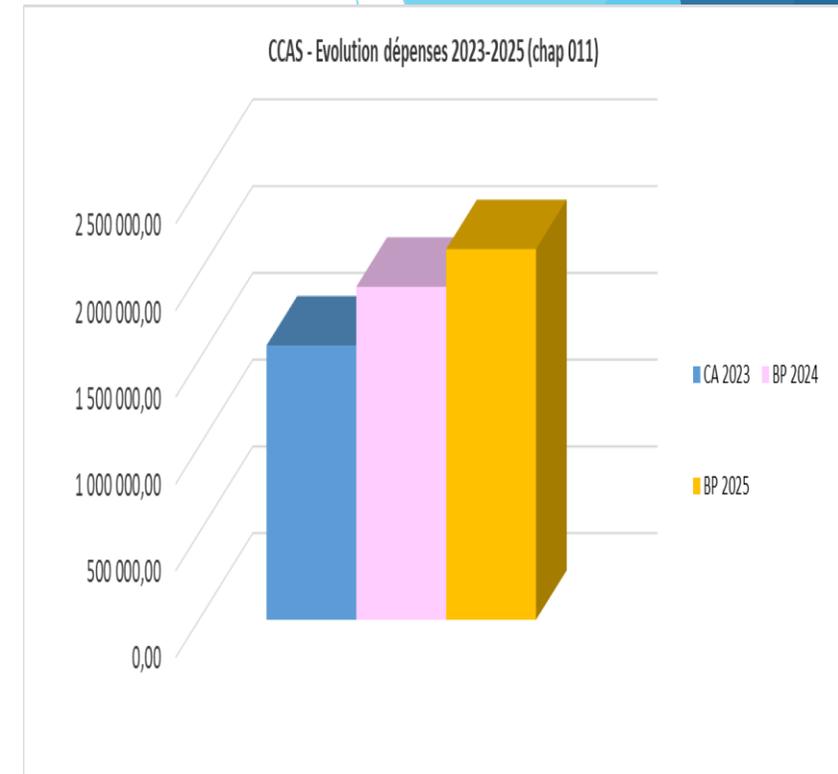
Direction D2S		CCAS			
Chapitres fonctionnement		CA 2023	BP 2024 VOTE	PROPOSITIONS 2025	% PROPOSITIONS 2025/ BP 2024
011	Charges à caractère général	1 580 135,53	1 918 684,00	2 136 130,00	11,3
012	Charges de personnel	2 879 047,12	3 036 229,00	3 136 376,00	3,3
65	Autres charges de gestion courante	1 340 504,60	1 466 530,00	1 420 120,00	-3,2
66	Charges financières	0,00	4 500,00	12 000,00	166,7
65-67*	Charges exceptionnelles	528 375,21	311 057,00	270 374,00	-13,1
042	Transfert entre sections	257 843,47	276 000,00	320 000,00	15,9
Total Dépenses Fonctionnement		6 585 905,93	7 013 000,00	7 295 000,00	4,0

*65/67 - évolutions liées au passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024 : les subventions aux budgets annexes qui passaient jusque-là sur le chapitre 67 (charges exceptionnelles) passent désormais sur le chapitre 65.

Présentation des évolutions du chapitre 011 : charges à caractère général

Nous constatons une augmentation de + 11,3 % par rapport au budget 2024 soit + 217 K€. Celle-ci est liée à plusieurs facteurs :

- Prise en compte de l'augmentation d'activité du service de portage de repas à domicile (+ 11,8 % sur le premier semestre 2024 par rapport à 2023) ainsi que celui de la jardinière (+ 30 % sur le premier semestre 2024 par rapport à 2023). A noter une augmentation des recettes en parallèle pour ces deux services.
- Nouveau marché relatif à la location des camions du service de portage de repas à domicile,
- Crédits DRH pour les formations payantes (formation approche systémique, management, formation des apprentis et bilan de compétences),
- Révision du contrat assurance des risques statutaires.



Présentation des évolutions du chapitre 012 – Charges de personnel

Il est prévu une augmentation de 3,3 % des dépenses de personnel entre le budget 2025 et le budget 2024 soit + 100 K€.

Cette hausse s'explique par :

- La comptabilisation d'un poste d'animateur sur toute l'année 2025 (contre 4 mois en 2024)
- La participation de la collectivité à la mutuelle santé
- La revalorisation IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)
- Les avancements de grades et promotions internes
- La révision de la convention de services communs entre le CCAS, la Ville et la Communauté d'Agglomération afin d'y intégrer une partie du temps de travail des agents du service pilotage et ressources de la D2S ainsi que de la DPO (déléguée à la protection des données).

A noter qu'une réflexion est en cours sur la création d'un 11^{ème} poste d'agent de terrain au service de portage de repas (en compensation des absences prévisibles (congés, formation etc...)). Cette mesure n'est pas intégrée au budget 2025 à ce stade.



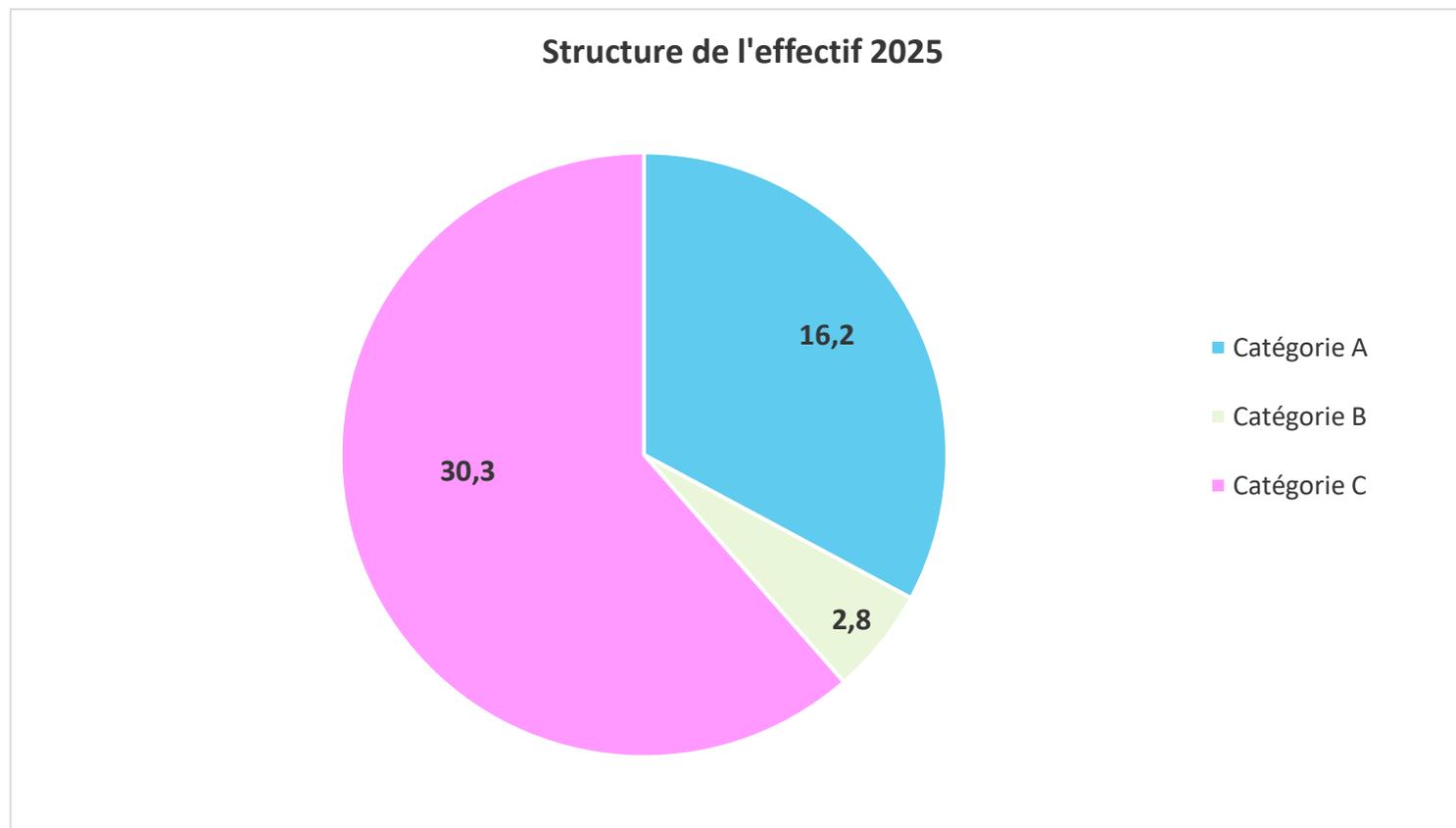
Présentation des évolutions du chapitre 012 – Charges de personnel

Focus sur les mises à disposition

	Recettes CCAS	Dépenses CCAS
2023		
Mise à dispo Directrice CCAS 10 % Ville de PAU	10 802,64	
dispo Directrice CCAS 10 % CAPBP	10 802,64	
Mise à dispo Directrice D2S Agglo => CCAS 5%		4 683,62
2023	21 605,28	4 683,62
2024 estimé		
Mise à dispo Directrice CCAS 10 % Ville de PAU	11 000,00	
Mise à dispo Directrice CCAS 10 % CAPBP	11 000,00	
Mise à dispo Directrice D2S Agglo => CCAS 5%		4 700,00
Mise à dispo chargée de mission UDCCAS 20 % (depuis mai 2024) MLC	10 000,00	
Total 2024 estimé	32 000,00	4 700,00
2025 estimé		
Mise à dispo Directrice CCAS 10 % Ville de PAU	11 000,00	
Mise à dispo Directrice CCAS 10 % CAPBP	11 000,00	
Mise à dispo Directrice D2S Agglo => CCAS 5%		4 700,00
Mise à dispo chargée de mission UDCCAS 20 %	10 000,00	
dispo Cheffe de pôle social Ville 25 %	25 000,00	
dispo cheffe de pôle social Agglo 15 %	15 000,00	
2025 estimé	72 000,00	4 700,00

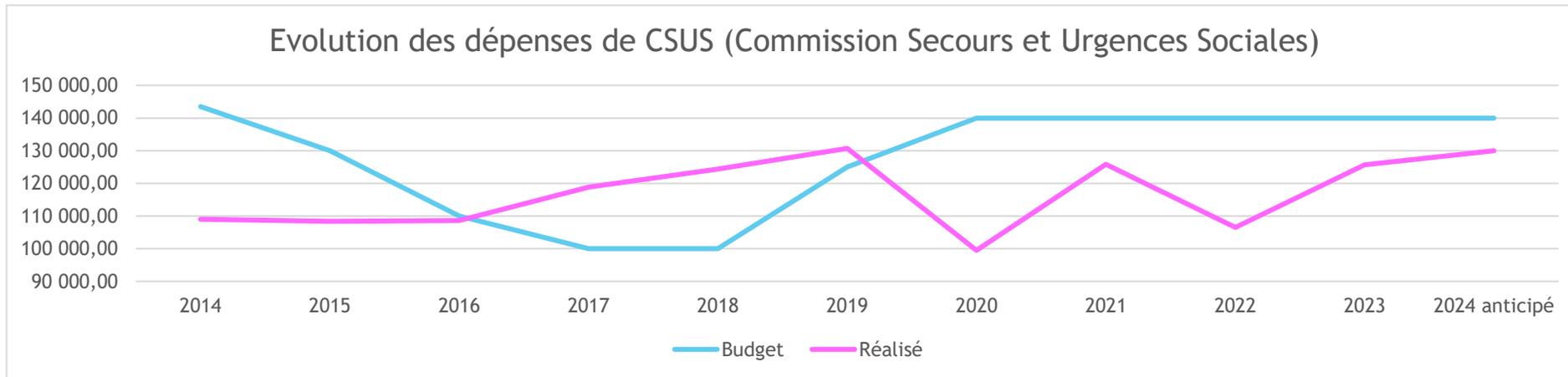
Présentation des évolutions du chapitre 012 - Charges de personnel

Le montant des charges de personnel 2025 est estimé à 3 136 376 € soit 43 % des dépenses de fonctionnement.



Présentation des évolutions du chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (Secours et Subventions)

- ▶ Les subventions et secours alloués constituent un volet déterminant de l'intervention sociale du CCAS, en complément de l'action poursuivie par les différents établissements sociaux et médico-sociaux gérés dans le cadre des budgets annexes.
- ▶ Concernant les secours : 1 100 000 €. Il est proposé le maintien des enveloppes de secours entre 2024 et 2025 hormis celle relative à la tarification sociale aux transports qui est prévue à hauteur de 670 K€ du fait de la prise en compte des nouveaux tarifs IDELIS.
- ▶ A noter que l'enveloppe relative à la Commission Secours et Urgence Sociale est également suivie de près.



- ▶ Concernant les subventions aux associations et autres charges de gestion courante : ajustement de l'enveloppe à hauteur de 320 K€. A noter le transfert de 30 K€ de la Ville sur le CCAS pour la subvention à l'association PEPS (compensation par le biais de la subvention Ville) ainsi que la baisse de la subvention au CASIPP (en effet la subvention pour les agents retraités sera désormais répartie entre la Ville, la CAPBP et le CCAS).

Présentation des évolutions du chapitre 65/67 – Charges exceptionnelles (Subventions aux budgets annexes)

65/67 - évolutions liées au passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024 : les subventions aux budgets annexes qui passaient jusque-là sur le chapitre 67 (charges exceptionnelles) passent désormais sur le chapitre 65. C'est sur ce chapitre que le CCAS peut verser une subvention d'équilibre à ses budgets annexes.

Pour 2025, il est prévu à ce stade 7 000 € de charges exceptionnelles et 263 374 € de subventions aux budgets annexes. Lors de la reprise du résultat 2024 il conviendra de réalimenter cette enveloppe en lien avec les prévisions budgétaires 2025 du Service d'aide à domicile. En effet, en fin d'année, une subvention est calculée au plus près en tenant compte de la prospective réalisée sur ce service, des nouveautés tarifaires et de l'activité/productivité réelles. Il est également proposé que cette subvention d'équilibre permette de reprendre sur le long terme les déficits antérieurs du SAD.

▪ Des budgets annexes à surveiller :

- Une attention particulière doit être portée au budget des résidences autonomie. Le taux d'occupation actuellement trop bas, le prix de journée fixé par le CD64 trop faible par rapport aux dépenses réelles font courir un risque de déficit structurel sur ces établissements. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2023 pour clarifier le modèle économique, les projections démographiques, les besoins de la population au regard de l'offre d'habitat adapté. Des pistes s'offrent à la collectivité pour améliorer son offre, elles seront présentées prochainement au Maire.
- La conjoncture actuelle des EHPAD est elle aussi à surveiller. Nouste Soureilh n'échappe pas à la tendance nationale. Les dépenses de fonctionnement (fluides, achats spécialisés, lingerie, cuisine) ainsi que les dépenses de personnel sont à la hausse. La situation de l'EHPAD est préoccupante. Un travail a été mené auprès des équipes en 2023, avec la mise en œuvre en 2024 de nouvelles mesures concernant le fonctionnement et l'organisation quotidienne du travail au sein de l'établissement. Un travail autour du taux d'occupation est quant à lui en cours sur l'hébergement temporaire en lien avec le médecin coordinateur. Un plan de retour à l'équilibre a été élaboré et va être présenté prochainement aux autorités de tarification.
- Le budget du service de soins infirmiers à domicile est également à surveiller. Depuis deux ans déjà, les financements de l'ARS ne sont pas suffisants pour que le service fonctionne à l'équilibre. Le service connaît lui aussi la même tendance que l'EHPAD en termes d'accompagnement des agents (accidents de service en augmentation, agents en 2^{ème} partie de carrière). Certaines années des crédits non reconductibles permettaient de retrouver du souffle mais depuis 2022, ils se font rares. Le SSIAD arrive donc difficilement à l'équilibre et se situe dans un équilibre précaire.

Présentation des évolutions du chapitre 66 – Charges financières

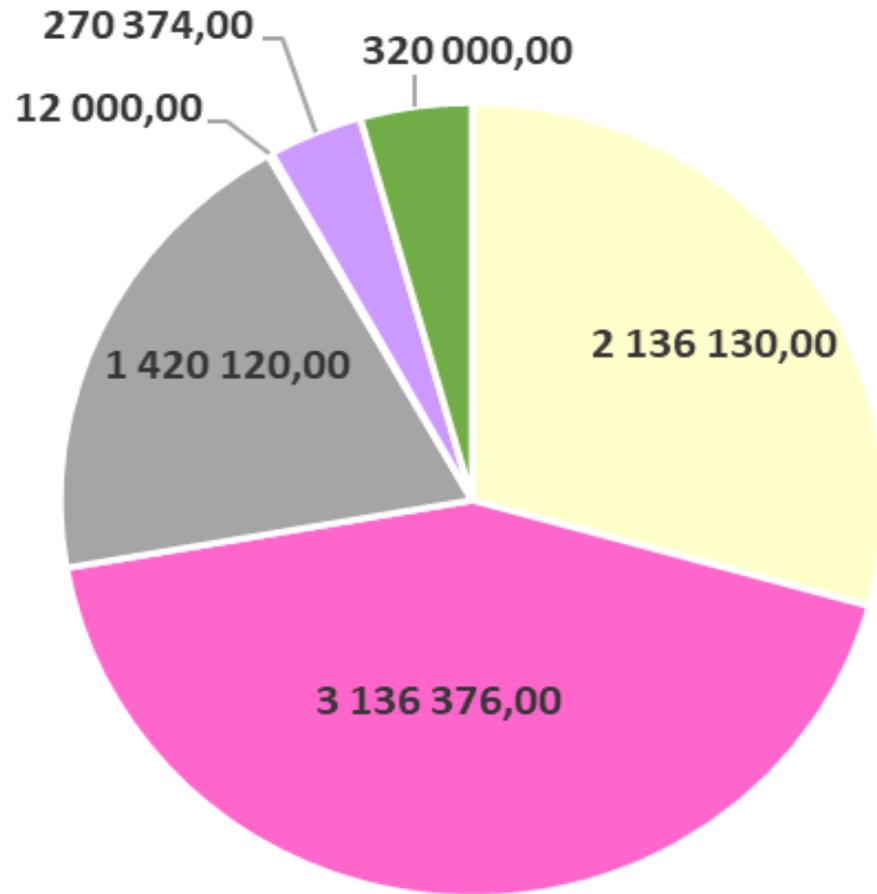
- ▶ La direction des solidarités et de la santé couvre plusieurs politiques publiques dans le champ des solidarités, de la santé, de la petite enfance, de l'autonomie. Certains services sont spécialisés dans l'accompagnement de la personne âgée notamment le pôle accompagnement sur le lieu de vie (aide à domicile, soins infirmiers à domicile, équipe spécialisée Alzheimer et portage de repas), l'équipe animation seniors et le service autonomie et solidarité seniors (accompagnement social, animation seniors et réalisation de démarches administratives). Les équipes sont actuellement réparties sur 2 sites : l'espace Lydie Laborde et le siège du CCAS.
- ▶ Le projet « Calligraphie » porté et réalisé par le maître d'œuvre ENEAL sera livré fin 2024. La CAPBP a fait l'acquisition du rez-de-chaussée de ce bâtiment d'une surface de 530 m² composé de bureaux, de salles de réunion, d'une salle de repos/déjeuner. L'entité « Calligraphie » est raccordée par un couloir qui mène à l'Espace Lydie LABORDE. C'est l'entité bâtementaire dans son ensemble (RDC du bâtiment Carreau + actuel Espace Lydie LABORDE rénové) qui constituera le futur pôle gérontologique. Une étude de programmation a été réalisée et elle préconise l'installation suivante :
 - Le service autonomie et solidarités seniors sera réuni sur un seul site dans l'extension « Calligraphie »
 - Le pôle accompagnement sur le lieu de vie sera réuni sur la partie Lydie Laborde au 1er et 2ème étage, préfigurant ainsi le « Service autonomie à Domicile » (terminologie de la dernière réforme nationale des SSIAD et des SAD).
- ▶ Des travaux de réaménagement (cloisonnements, accueils, bureaux de réception de public) sont à prévoir dans le bâtiment actuel de l'Espace Lydie LABORDE et par ricochet impacteront le siège du CCAS (place Samuel de Lestapis). Dans le cadre de ces travaux il est proposé d'avoir recours à un emprunt pour un montant de 200 000 €. Ainsi, une enveloppe a été inscrite en prévision du paiement des intérêts de ce nouvel emprunt.
- ▶ Par ailleurs, compte tenu du fait que la trésorerie du CCAS (trésorerie commune entre le budget principal et les budgets annexes) est de plus en plus tendue, il a été décidé le recours à une ligne de trésorerie. Nous avons donc également prévu les frais liés à cette ligne de trésorerie.

Présentation des évolutions du chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections – Dotation aux amortissements / Dotation aux provisions

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : nous avons prévu 315 000 € de dotation aux amortissements.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, nous prévoyons des crédits en provisions en cas de litiges et risques de non-recouvrement. Dans ce cadre, 5 000 € ont été inscrits au budget 2025 (régime budgétaire conformément au règlement budgétaire et financier).

Répartition des dépenses de fonctionnement



- 011 Charges à caractère général (chapitre 011)
- 012 Charges de personnel (chapitre 012)
- 65 Autres charges de gestion courante (Secours et Subventions) (Chapitre 65)
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 042 Transferts entre sections (amortissements)

CHAPITRES RECETTES

Présentation du budget des recettes de fonctionnement par chapitres

Direction D2S		CCAS			
Chapitres fonctionnement		CA 2023	BP 2024 VOTE	PROPOSITIONS 2025	% PROPOSITIONS 2025/ BP 2024
002	Résultat reporté	1 479 108,34			
013	Atténuations de charges	20 906,19	0,00		
042	Opération d'ordre (amortissement des subventions)	86 178,83	90 000,00	90 000,00	0,0
70	Produits de service	1 377 774,50	1 350 992,00	1 550 500,00	14,8
74	Subv et participations	432 264,25	401 000,00	380 500,00	-5,1
74	Subvention Ville	4 799 520,00	5 155 515,00	5 259 668,00	2,0
75	Autres produits de gestion courante	45 124,88	15 493,00	14 332,00	-7,5
76	Autres Produits financiers	0,00			
77-78	Produits exceptionnels	4 190,00	0,00	0,00	
Total recettes fonctionnement		8 245 066,99	7 013 000,00	7 295 000,00	4,0

Présentation des évolutions des recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Les recettes de ce chapitre ont été évaluées au plus près afin de tenir compte de l'activité envisagée des services (jardinière, portage de repas, animation etc.). L'augmentation, + 14,8 % soit 199,5 K€, est liée à l'importante hausse d'activité du service de portage de repas à domicile et de la jardinière ainsi qu'aux remboursements des agents mis à disposition de la Ville, de la CAPBP et de l'UDCCAS.

Nous trouvons également dans ce chapitre les loyers versés par les autres budgets (SSIAD/CLIC/SAD). Ces éléments seront à modifier à la suite des déménagements des services qui auront lieu en fin d'année 2024 (Carreau/ELL/CCAS).

Chapitre 74 : La subvention de la ville de Pau prévue pour le CCAS d'un montant de 5 259 668 € se décompose ainsi :

- Augmentation de 1,5 % soit + 74 153 € / 2024
- + 212 000 € dans le cadre du contrat de coopération entre la Ville et le CCAS concernant la fourniture des repas SPL (neutre pour la Ville car remboursement des repas par le CCAS au même tarif que la Ville les achète à la SPL)
- + 30 000 € pour la subvention à l'association PEPS initialement versée par la ville est transférée au CCAS.

La subvention de la Ville au CCAS représente 72 % des recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, pour le service insertion, le Conseil Départemental participe à hauteur de 265 K€ pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et hors RSA.

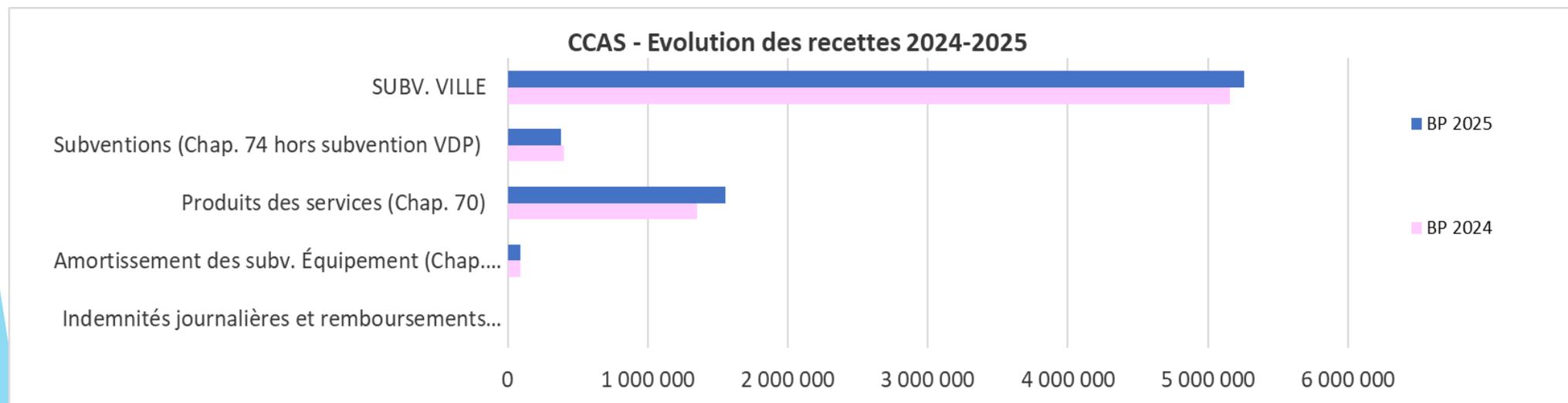
Présentation des évolutions des recettes de fonctionnement

Les autres subventions prévues au chapitre 74 sont :

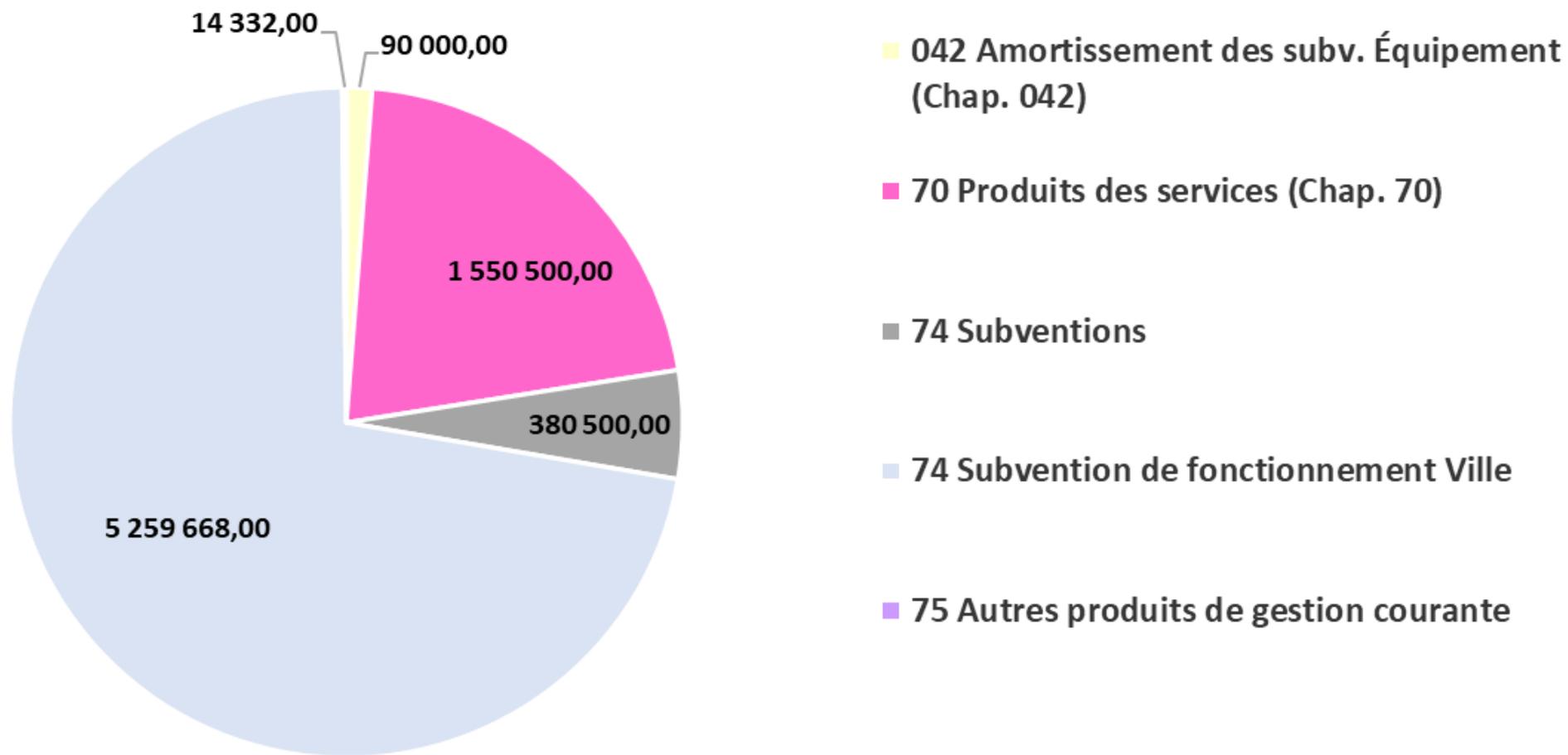
- 15 000 € de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) pour le resto du soir,
- 35 000 € du Département dans le cadre du forfait autonomie,

Par ailleurs, 65 000 € relatifs à la participation du Département pour certains bénéficiaires (PA/PH) du service portage de repas sont prévus sur ce chapitre.

Chapitre 75 : les 14 332 € inscrits concernent le loyer de l'appartement dont le CCAS est propriétaire ainsi que le loyer versé au CCAS par la PTA (Plateforme Territoriale d'Appui). A noter que ce dernier loyer pourra évoluer à la suite des déménagements des services qui auront lieu en fin d'année 2024.



Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation du budget d'investissement

Direction D2S		CCAS		
Chapitres investissement		CA 2023	BP 2024 VOTE	PROPOSITIONS 2025
20	Immobilisations incorporelles	45 230,82	26 000,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement	10 499,88	15 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	46 285,20	484 000,00	473 000,00
040	Amortissement des subventions d'investissement	86 178,83	90 000,00	90 000,00
13	Subvention d'équipement			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	30 000,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières (avances remboursables)	4 651,45	10 000,00	10 000,00
041	Ecritures d'ordre			
001	Solde d'exécution reporté			
Total Dépenses Investissement		192 846,18	655 000,00	678 000,00
10	FCTVA	10 649,81	19 000,00	8 000,00
13	Subventions d'équipement	0,00	50 000,00	140 000,00
16	Emprunts		300 000,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières (avances remboursables)	4 651,45	10 000,00	10 000,00
040	Ecritures d'ordre - Transfert entre sections	257 843,47	276 000,00	320 000,00
041	Ecritures d'ordre			
001	Solde d'exécution reporté	246 578,69		
Total Recettes Investissement		519 723,42	655 000,00	678 000,00
		326 877,24	-	-

Focus sur les investissements

Dépenses d'Investissement : 678 000 €

L'enveloppe d'investissement sera priorisée sur les travaux de l'Espace Lydie Laborde qui vont démarrer en 2025 et être étalés sur 2 exercices.

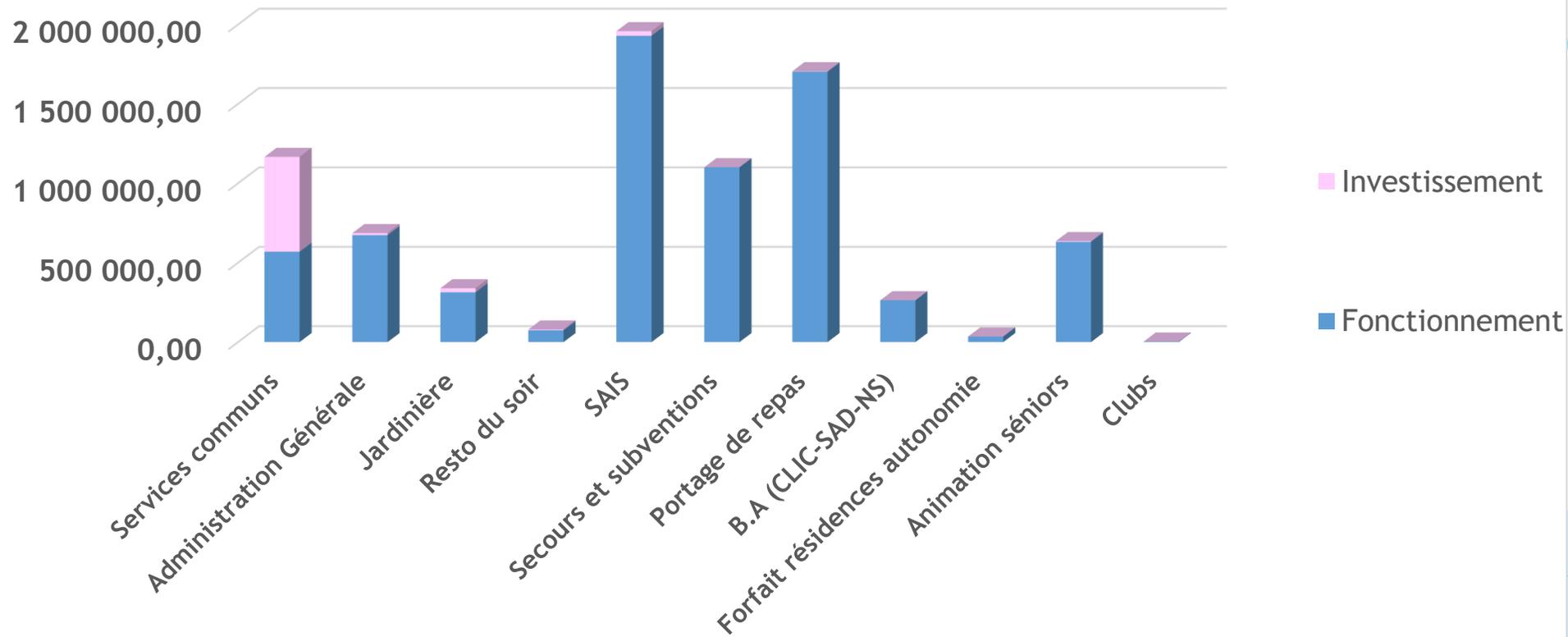
Par ailleurs, nous allons poursuivre l'amélioration du patrimoine du siège du CCAS ainsi que l'acquisition de mobiliers, logiciels et matériel pour les différents services. Il est également prévu le versement de subventions d'équipement aux associations.

Recettes d'investissement :

Ces investissements seront financés par :

- La dotation aux amortissements 315 000 €
- Un emprunt de 200 000 € (une réflexion est en cours => et/ou subvention d'équipement de la Ville).
- Une subvention de la Ville de PAU de 140 000 € dans le cadre des travaux de l'Espace Lydie Laborde (et 100 000 € prévus au PPI Ville 2026) et également pour le versement de subventions d'équipement aux associations œuvrant dans le champ de la grande précarité.
- Le Fonds de Compensation de la TVA

Répartition du budget 2025 par fonctions (fonctionnement et Investissement)



BUDGETS ANNEXES

Commentaires

- ▶ **SAD** : Nous prévoyons que le SAD produise et facture 75 000 heures au domicile pour 2025. Un budget de fonctionnement de 2 659 K€ est proposé pour 2025. Une vigilance particulière est apportée sur la situation financière du service.
- ▶ **SSIAD – ESA** : Les trois sections de cette activité (personnes âgées et handicapées + équipe spécialisée Alzheimer) gèrent 128 places. Le fonctionnement d'un coût global de 2,247 M€ pour 2025 comprend notamment les charges de personnel de 2,06 M€. Pour parvenir à l'équilibre, le prix de journée moyen pour les trois sections est sollicité en 2025 à hauteur de 48,11 € par jour et par place.
- ▶ **Résidences autonomie** : Ce budget annexe gère 102 appartements pour personnes âgées sur 2 sites (Beth Ceü et Margalide) plus un accueil temporaire. Sa section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 1 126,8 K€ en 2025 à partir d'un prix de journée moyen de 27,89 €. Une attention particulière est également portée sur ce budget dont le modèle économique est de plus en plus fragile.
- ▶ **EHPAD** : Composé de trois sections (hébergement, dépendance et soins), ce budget s'élève à 6 645,5 K€ pour son fonctionnement 2025. Pour atteindre l'équilibre, le prix de journée par lit sollicité en 2025 pour la section d'hébergement ressort à 64,51 €.

Répartition dépenses de fonctionnement budget principal et budgets annexes

BUDGETS	Fonctionnement	Répartition en %
Budget principal	7 295 000,00	37
SAD	2 659 279,00	13
EHPAD	6 645 569,00	33
Résidences Autonomie	1 126 859,00	6
SSIAD	2 247 550,00	11
Budgets annexes	12 679 257,00	63
Budget principal et Budgets annexes	19 974 257,00	100

Répartition des dépenses de fonctionnement budget principal et budgets annexes

